

## CTL du 14 décembre 2017 - COMPTE RENDU

Face aux membres titulaires, suppléants et experts au CTL du jour, Monsieur ROTHE, notre nouveau DDFiP, nous remerciant de l'accueillir si nombreux dans le Var.

Maurice ROUX lit la déclaration liminaire intersyndicale Solidaires, FO, CGT, CFDT, CFTC.

En réponse, Monsieur ROTHE indique que le contenu est respectable mais qu'il n'est pas compétent pour répondre à de nombreux points.

Il précise que la DDFiP et les syndicats ne doivent pas être dans une logique de confrontation.

Selon lui, le but de la DDFiP est de maintenir un cadre de travail le meilleur possible dans la mesure du budget alloué. Ce sera l'objet de tout le dialogue social. Il souhaite ne pas voir se créer une situation de rupture du dialogue. Au cours des échanges, il y aura, à certains moments, des crispations, des conflits. Des réponses positives seront apportées par la direction quand elle en aura les moyens.

Il précise être favorable aux échanges institutionnels ou non dans la limite du respect de chacun.

Le DDFiP comme le DGFIP ne peuvent se réjouir d'avoir des emplois en moins mais essaient de répondre à l'attente des politiques tout en préservant le cadre de travail des agents.

C. REYNAUD reprend la métaphore utilisée par M. ROTHE qui compare les agents à des funambules.

M. ROTHE répond que la situation est difficile. Il ne souhaite pas plus développer la métaphore utilisée.

C. REYNAUD approuve, malheureusement, la métaphore. Les agents ne perçoivent pas clairement ce que l'avenir leur réserve. Les suppressions d'emplois successives sapent l'organisation du travail et la réalisation des missions. Les emplois à la DGFIP sont pourtant économiquement rentables. Il y a, par exemple, une contradiction à prétendre lutter contre la fraude et à supprimer parallèlement des emplois. Selon le DDFiP, le contrôle fiscal est la mission la plus mise en avant mais toutes les missions de la DDFiP sont également importantes. Sa responsabilité est de faire fonctionner les services tout en intégrant l'importance des conditions de vie au travail.

C. REYNAUD rappelle les 1600 suppressions d'emplois au Ministère, soit la totalité des emplois supprimés dans la fonction publique. Comment lutter dans le même temps contre la fraude fiscale ? C'est un signal négatif envoyé aux agents tout en constatant l'abandon partiel ou total des missions.

### **1 - Approbation des procès-verbaux des CTL des 5 et 20/07, 4/10 et 29/09/2017**

Aucune difficulté n'est relevée à la lecture de ces PV.

### **2- Mise en place de l'accueil sur rendez-vous au SIP de Hyères**

M-H TAULEIGNE (Division stratégie) présente la fiche sur l'accueil sur rendez-vous au SIP de Hyères.

Dans un premier temps, elle rappelle les résultats positifs constatés sur le SIP de Saint-Tropez sans les détailler réellement ; une seule donnée chiffrée : le nombre de 150 prises de rendez-vous dont 40 % ont, par le contre-appel, été annulés, évitant un déplacement aux contribuables.

Selon les derniers chiffres de la DG, 600 services dans 95 % des départements pratiquent cet accueil.

Les services concernés sont :

- pour 67 % des SIP
- pour 28 % des SIE
- pour 4 % des trésoreries
- pour 1 % des CDIF

L'objectif de la démarche est de pouvoir, dès la prise de rendez-vous, inviter le contribuable à se munir des pièces nécessaires au traitement de son dossier, voire traiter sa demande sans déplacement de l'utilisateur.

M. SCIFO, responsable du SIP de Hyères, est favorable à la mise en place de cette forme d'accueil.

Il estime que l'on bénéficie d'un recul suffisant, et pas seulement sur les statistiques constatées au SIP de

Saint Tropez qui connaît un accueil moindre que celui de Hyères. Il pense que cet accueil permet, par la pratique du contre-appel, d'éviter aux usagers de se déplacer vers l'accueil du SIP.

L'augmentation du nombre d'espaces sécurisés liée à l'obligation croissante de télédéclaration va favoriser selon lui l'augmentation de ce type de services. Les débuts seront modestes car il souhaite roder le fonctionnement à un moment où l'accueil est plus calme, en janvier. L'outil est modulable. Le personnel dédié à l'accueil, augmenté d'un agent d'un secteur d'assiette, gèrera les contre-appels et les rendez-vous, contrairement à Saint-Tropez où l'encadrement du SIP se charge de cette tâche.

L. GODART regrette l'absence de communication de statistiques de l'accueil sur rendez-vous du SIP de Saint-Tropez sur l'ensemble de l'année, y compris durant les périodes d'affluence du public.

Il poursuit en confirmant que de tous temps les agents d'accueil et des secteurs d'assiette ont cherché à limiter les déplacements inutiles des contribuables, ce qui laisse penser que les gains attendus du nouveau dispositif sont, au moins partiellement, déjà avérés. De plus, pour le bilan au SIP de St Tropez, la plupart des rd-vs proposés n'ont pas été pris par le moyen des espaces sécurisés mais par téléphone ou au guichet.

C. REYNAUD relève la différenciation des modes d'organisation de l'accueil d'un site à l'autre du département. Certains disposent d'un véritable service d'accueil avec des personnes dédiées pour la réception des contentieux complexes. A l'évidence, ce nouveau dispositif illustre le manque de moyens des services pour satisfaire les besoins des usagers. Il demande donc l'établissement et la communication d'un bilan de la réception pour tous les sites du département.

Les organisations syndicales réclament un bilan quantitatif et qualitatif de l'accueil sur rendez-vous mené sur le SIP de St Tropez afin de véritablement pouvoir mesurer l'efficacité d'une telle organisation.

Monsieur ROTHE décide du report de ce point à un prochain CTL avec l'envoi de ces bilans.

L'accueil sur rendez-vous ne sera donc pas mis en place au 01/01/2018 à Hyères.

### **3- Ponts naturels 2018**

La fiche présentée rappelle que le nombre de ponts naturels était de 3 en 2015 et 2016 et deux en 2017.

Le calendrier de l'année 2018 fait apparaître sept possibilités de ponts naturels sur lesquels il a été demandé par courriel à l'ensemble des agents du Var d'exprimer leurs 3 préférences.

Les dates proposées au CTL sont donc :

- le lundi 24 décembre (82 % des suffrages)
- le lundi 31 décembre (58 % )
- le vendredi 11 mai (44%)

Le premier sera financé par une autorisation absence exceptionnelle accordée par le ministre.

FO-CFTC loue la consultation des personnels et demande un 4e pont naturel. Refus de M. ROTHE.

Vote : FO-CFTC et CFDT s'abstiennent, la CGT rappelle la position du 1<sup>er</sup> DDFiP post fusion qui n'a pas imposé de ponts naturels, Solidaires et la CGT votent contre.

L'explication du vote de Solidaires : si l'administration veut imposer aux agents des congés obligatoires, rien ne l'empêche d'accorder des autorisations d'absence supplémentaires ces jours-là. La fermeture de l'accueil au public ne doit pas s'accompagner de celle des services aux agents.

### **4- Fusion SIE de Draguignan-Nord et Sud**

M. VARGIU présente la fiche en précisant que les agents des 2 SIE ont été associés aux décisions prises.

Le service fusionné devra être installé, au 2<sup>ème</sup> étage, au plus tard à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les agents vont conserver leurs méthodes de travail dans un premier temps.

La délivrance des timbres et quitus restera du ressort du SIE SUD.

La gestion de l'accueil physique reste à définir.

C. REYNAUD s'interroge sur les motivations de la direction de fusionner les deux structures. Aucun motif n'est indiqué dans la fiche préparatoire au CTL.

Selon M. VARGIU, elle est liée à la fusion des bases informatiques des 2 SIP de Draguignan SUD et permet également une suppléance plus importante dans l'exercice des missions.

Il est patent que les gains d'efficacité attendus permettront de supprimer des emplois dès 2019.

F. MOSCA (FO) interroge la direction au sujet de la « rotation des agents à la comptabilité ».

M. VARGIU indique que les missions exercées seront celles de la comptabilité exclusivement mais les agents devront savoir exercer l'ensemble de celles-ci. Il n'y aura pas de tâches nouvelles.

Le directeur prend l'engagement de réaliser un suivi de l'aménagement du SIE unifié avec les représentants du personnel. Les plans seront présentés au CHSCT du 16 janvier.

C. REYNAUD indique avoir été sollicité pour faciliter la communication entre les agents des 2 SIE.

Si l'on peut apprécier la volonté de la DDFiP, d'affecter, dans un premier temps, les personnels en fonction de leurs compétences, les agents sont malgré tout inquiets de leur sort tant de par leur future affectation fonctionnelle que de leurs conditions de travail. Par ailleurs, il demande si le budget d'installation sera contraint pour notamment permettre de bonnes conditions de travail. Il interroge également la direction sur le devenir des salles de réunion et de formation et de l'espace médical.

Selon M. BLANC, l'impact des modifications envisagées reste faible au niveau de l'aménagement immobilier. Il n'y aura donc pas de difficultés budgétaires à envisager.

La salle de formation informatique sera déplacée, et certains locaux transformés.

### **5-Fermeture des trésoreries de Carcès-Cotignac et de Lorgues**

M. MOLINIER rappelle la méthode : plusieurs réunions d'un comité de pilotage ces derniers mois, la continuité du fonctionnement des applicatifs et fonctions-supports sera assurée.

FO rappelle le nombre important de comptes non soldés lors du transfert des missions de la trésorerie de La Roquebrussanne vers Brignoles et l'énorme travail de résorption.

Cette nouvelle restructuration arrive avec une situation des effectifs réels déficitaire et sera donc difficile.

M. Molinier se veut rassurant en évoquant l'aide de l'EDR dans la préparation du transfert par le nettoyage du portefeuille des comptes en RAR.

C. REYNAUD reprend l'argumentaire et ajoute qu'un transfert de charges vers les équipes accueillantes déjà fragiles ne les rend pas moins lourdes. La direction fait passer un message déplorable aux équipes de travail, ce qui dégrade les conditions de vie au travail.

Le président propose que soit fait lors d'un prochain CTL un point d'étape sur le transfert de ces missions.

### **6- Réorganisations des services de la direction**

Les divisions Fiscalité des particuliers / Missions foncières et Fiscalité des professionnels et Recouvrement forcé vont être réorganisées en deux pôles : 1 pôle assiette et 1 pôle recouvrement.

Le périmètre des effectifs est légèrement corrigé, l'animation des deux divisions renforcée.

Le choix des agents de suivre ou non la mission a été entendu et respecté.

Vote Solidaires : abstention car la non affectation à la Division au sein de la DDFiP empêche les agents d'établir une fiche de vœux lors d'un tel transfert. Nous ne pouvons donc formellement contrôler la bonne foi de la DDFiP sur le respect des desiderata des personnels.

### **7- Propositions des indicateurs optionnels du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)**

La DDFiP fait état de 6 indicateurs socles retenus :

- taux de couverture des effectifs,
- nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de 5 jours
- nombres de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps
- nombre d'écètements des horaires variables
- volume horaire écèté
- taux de rotation des agents

Ces indicateurs ont pour particularité d'apporter un réel éclairage sur la situation des collectifs de travail. Ils permettent des évolutions dans le temps en établissant des comparaisons entre unités de travail. Ils présentent également l'avantage d'être facilement mobilisables au niveau d'un service.

Les 4 indicateurs complémentaires proposés par la Direction sont :

- taux d'absentéisme pour maladie
- nombre d'accidents du travail
- nombre d'emplois non pourvus
- nombre de droits d'alerte ou de retraits exercés

FO propose de remplacer le dernier par celui du nombre de demandes de mutation non satisfaites.  
La direction accède à cette demande en ajoutant ce 5e indicateur aux 4 autres initialement proposés.

Vote Solidaires : abstention

L'explication du vote de Solidaires : quels que soient les indicateurs retenus pour satisfaire le TBVS (valant baromètre social de nos services), sa publication annuelle est bien trop tardive (fin d'année N+1 pour le compte de l'année N) pour pouvoir conduire une véritable politique corrective et préventive qui place la santé et les conditions de travail des agents au cœur des préoccupations de notre administration.

#### **8- Modification des horaires d'ouverture du CFP de Brignoles au 01/01/2018**

Situation actuelle : fermeture du site au public le vendredi.

Situation projetée : remplacement de la fermeture du site au public le vendredi par le mercredi.

En raison d'un fort volume de temps partiel le mercredi au SIE, les agents ont sollicité cette modification afin de leur permettre d'assurer le bon fonctionnement du service.

La grande majorité des agents du site consultés s'est prononcée favorablement.

Vote : Pour

#### **9- Modification des horaires d'ouverture du CFP des Collettes au 01/01/2018**

Situation actuelle : fermeture du site au public le mercredi après-midi.

Situation projetée : fermeture du site au public le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

Nouvellement implantée sur le site, l'équipe de l'Enregistrement a sollicité cette modification pour faciliter la résorption d'un retard accumulé dans le traitement des actes. Cette projection présentait aussi l'avantage de permettre une harmonisation des horaires d'ouverture au public avec le CFP de Brel.

La très grande majorité des agents du site consultés s'est prononcée favorablement.

Vote : Contre

L'explication de vote de Solidaires :

Quand bien même la réduction de l'amplitude hebdomadaire d'ouverture du CFP des Collettes au public satisfait la demande des agents (Solidaires a été porteur de la demande des agents auprès de la direction pour une application la plus rapide au 01/01/2018), il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons cautionner, par un vote favorable, une politique qui réduit les moyens humains alloués à la DGFIP et qui place ses services dans l'impossibilité de remplir pleinement leurs missions au service du public. Cette nécessaire modification souligne le manque de moyens humains pour faire face à la charge de travail des agents.

#### **10 Questions diverses**

Parmi les sujets abordés, le Directeur est interrogé sur son ressenti à l'issue des premières visites de services réalisées.

Il répond que ces visites, au cours desquelles il a rencontré 200 à 250 agents, provoquent chez lui un ressenti positif, bien qu'il n'ait pas eu le temps de parler métier avec les agents.

Le but est de saluer les agents personnellement, de humer l'ambiance générale de travail et de repérer des incohérences éventuelles (aucune à ce jour).

*NDLR : hier mardi 19, il a visité en 1h15 les 4 SIE de Toulon St Bernard, y compris la salle des coffres...*